



CTPM du 21 juin 2022

Ce comité technique était présidé par Virginie BEAUMEUNIER, accompagnée d'André SCHWOB, de Coralie OUDOT et d'Ary BEAUJOUR.

L'alliance était représentée par Johann PASCOT (titulaire) et Frédérique CARMONA (experte).

L'ensemble des organisations syndicales ont pris connaissance de la vidéo de Bruno LE MAIRE publiée hier soir sur Géci.

1 – Approbation des précédents PV

Ils sont approuvés à l'unanimité

2 – Négociation sociale

Pour la DG : « tout le monde y gagne, personne n'y perd ». Pour notre part, nous ne partageons pas ce constat. En effet, pour certains collègues, l'augmentation est à peine perceptible eu égard à des situations personnelles.

Néanmoins, le comité technique constate que la partie indemnitaire est traitée et que le suivi du statutaire fera l'objet d'un autre volet.

L'alliance FO CCRF/ CFTC CCRF demande à ce que le montant de l'IMT soit aligné sur celui des douanes et de la DGFIP. Nous demandons, une nouvelle fois, que ce point figure en bonne place sur l'accord en cours de négociation. La DG refuse et précise que c'est un sujet à traiter indépendamment et ultérieurement dans un cadre ministériel. Or, nous précisons que la fédération des finances FO a préalablement interrogé la secrétaire générale du ministère sur le sujet. Celle-ci lui a répondu qu'il fallait bien le traiter dans le cadre de l'accord négocié en cours. La DG reste dubitative et maintient sa position !

A ce propos, lors de l'audience ministérielle du 24 juin, la secrétaire générale du ministère a demandé à ce que l'IMT figure bien à l'accord. Nous nous interrogeons sérieusement sur l'attitude de la DG et sur sa réelle volonté à défendre les intérêts de ses agents !

En tout état de cause et grâce principalement à l'opiniâtreté du secrétaire général de la fédération des finances FO, l'alliance FO CCRF / CFTC CCRF voit enfin sa revendication initiale légitime enfin aboutir.

Suite à notre intervention, le point portant sur les retraités sera inscrit au PV. En effet, nos collègues retraités ne recevront plus de fiche de paie.

La DG, selon ses dires, éprouverait des difficultés pour agir sur la prime de rendement propre aux IP. En effet, contrairement aux autres agents, cela jouerait sur un grand nombre de paramètres.

De facto, notre alliance FO CCRF / CFTC CCRF a de nouveau insisté sur un indispensable plan de carrière pour les catégories B et C.

In fine, la DG propose que tout ce qui ne figure pas dans l'accord soit inscrit dans le relevé de conclusion du PV du CT : **accord unanime des OS.**

Notre alliance FO CCRF / CFTC CCRF rappelle qu'elle n'est pas opposée à ce que le projet d'accord soit soumis au vote du CT mais que ce dernier n'est absolument pas nécessaire. Pour autant, comme précisé dans notre liminaire, l'accord de méthode est une priorité et doit être signé majoritairement.

La DG propose donc le vote suivant :

« A l'issue de la 1^{ère} phase de négociation, le CT se prononce sur le fond de l'accord jusqu'à l'article 4 ; le restant fera l'objet d'échanges aux OS pour une signature au plus tard le 21 juillet ».

Vote :

CFTC-FO / CGT : POUR

Solidaires / CFDT : ABSTENTION

Le vote reçoit donc un avis favorable de la part du CTPM ; il sera adressé dès demain aux OS pour signature.

3 – SSA

En seconde partie de CT, le sujet de la décision de l'arbitrage a été abordé.

La DG souhaite que le transfert total soit effectif au plus tard fin 1^{er} trimestre 2023. Elle souligne que le gouvernement n'a pas écouté ses recommandations.

En l'état, elle précise que les agents continueront d'exercer leurs missions sans autre précision quant à la date de mise à disposition.

La DG précise également que des GT vont être rapidement mis en place sur les thématiques RH, SST, SCL, etc... dans lesquels interviendront des agents des DDI et des DREETS ; cela concerne plutôt l'encadrement qui peut légitimement s'enrichir des réflexions des agents.

S'agissant des fiches de poste, elles vont être déclinées partout, y compris en centrale. Les structures qui feront l'objet de restructurations seraient prioritaires.

La DG souhaite traiter rapidement ce dossier en lien avec la DGAL. Elle rappelle que les agents ont d'autres missions à exercer (cf. intervention du ministre... [que nous jugeons d'ailleurs très maladroite !](#)) qui ont été actés.

Elle précise que les produits industriels connaîtront une montée en puissance, avec le concours du SCL dans le cadre d'une période transitoire de 2 ans (DGAL/SCL).

Pour l'alliance FO CCRF / CFTC CCRF une question se pose : la DGAL continuera-t-elle de faire appel aux laboratoires départementaux ou bien le SCL deviendra-t-il tripartite ?

Mystère !

Elle appuie sur le fait qu'aucun collègue n'a obligation de rejoindre la DGAL (détachement, etc..) et qu'il n'y aura pas plus de 60 ETP transférés.

La DG confirme que la nouvelle directrice de la DGAL est bien la personne qui a rédigé l'arbitrage.

En parallèle, La DG indique qu'aucun autre sujet ne serait dans les tuyaux notamment le bruit qui court sur un rapprochement sur la douane. !

La DG se veut pragmatique en indiquant qu'elle privilégiera les dotations d'effectifs dans les structures en sous-effectifs eu égard au plan stratégique. y aura plus aucune raison de travailler sur elles.

Une MAJ des habilitations est donc nécessaire notamment en ce qui concerne les PSCP et la remise directe.

Pour autant, cela n'empêchera pas le contrôle des restaurants en termes de loyauté.

Notre alliance FO CCRF / CFTC CCRF rappelle qu'au-delà des moyens humains, il convient également de disposer de moyens matériels performants dont ceux affectés au tout numérique.

La DG indique également que le recrutement du concours scientifique sera certainement différent en axant plus sur le côté industriel (ce qui n'exclut pas le côté alimentaire pour autant). En outre, un véritable plan de formation devra être proposé pour les agents qui changent de mission. Les modules de formation initiale devront également être mis à jour eu égard à la SSA. (A ce propos, personne n'aurait postulé sur les postes des 2 futurs retraités de l'ENCCRF).

Les OS ont également demandé que le futur accord SCL soit transmis ainsi que la clause de revoyure IFDD.

Pour terminer, la DG a indiqué faire un point spécifique sur tous ces sujets vers mi-juillet.